

Le fil rouge

REVUE TRIMESTRIELLE
DÉPARTEMENTALE
D'HISTOIRE SOCIALE
3^e TRIMESTRE 2016
N°60 - 11 €



**Dresser
France**
La réponse
syndicale face
à l'embargo
américain p.3



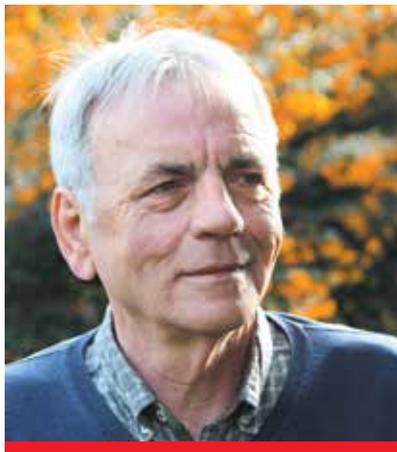
**Jean-Louis Le Moal,
des docks aux cimaises p.16**



**Des hommes et des femmes
au cœur de l'entreprise p.21**



**80^e anniversaire de 1936:
Exposition et conférence p.22**



Sommaire

p. 3

Dresser France: La réponse syndicale face à l'embargo

p. 13

Les docks assassinés.
L'affaire Jules Durand

p. 16

Jean-Louis Le Moal,
des docks aux cimaises

p. 21

Portrait du monde ouvrier

p. 21

La vie de votre institut

p. 23

Bulletin d'abonnement

p. 24

Partenariat TLC

Pour une vie meilleure

« *La CGT n'est pas là pour choisir entre le pire et le moins pire* ». Certes, ce commentaire de Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, dans le journal « *l'Humanité Dimanche* » du 8 septembre concerne la situation politique, mais il pourrait aussi s'appliquer à l'histoire syndicale dans notre pays depuis ses origines. D'autant que Philippe Martinez ajoute la petite note utopiste qui donne à l'engagement militant toutes ses lettres de noblesse: « *Nous visons le meilleur* ». Les militantes et les militants de la CGT, depuis plus d'un siècle, pour paraphraser Beaumarchais, ne seraient donc pas de celles et de ceux qui considèrent que les patrons leur font déjà beaucoup de bien lorsqu'ils ne leur font pas trop de mal.

Une telle posture constitue aujourd'hui le cauchemar des financiers, des tenants du grand capital et des boursicoteurs. D'où la haine de classe et trop souvent la répression à l'égard des militantes et des militants de l'espoir d'une vie meilleure, insoumises et insoumis, qui revendiquaient hier des congés payés, des conventions collectives, une Sécurité sociale digne de ce nom, et qui aujourd'hui refusent que le code du travail qui s'est construit depuis des décennies dans la sueur et les larmes soit jeté aux oubliettes.

Dans l'euphorie de juin 1936, Benoit Frachon, secrétaire général de la CGT, avait anticipé la riposte des tenants du capital et prévenu: « *Les patrons restent des patrons, et des patrons de combat* ». L'avenir lui donna raison. « *Le patronat continuera de caresser l'idée de nous voir nous changer en agneaux dociles, dominés subitement par l'idée de collaboration de classe* » constate Georges Séguy dans son livre *Lutter* édité en 1975. Faute d'y parvenir, la nécessité s'imposait, pour les représentants politiques de l'oligarchie financière, de trouver des interlocuteurs qui négocient le moins pire des reculs sociaux sans combattre. Nous y sommes! Mais ce n'est pas la fin de l'histoire.

Depuis ses origines le mouvement syndical freine le rouleau compresseur des exigences de la rentabilité financière de l'infime minorité qui possède les moyens de production et qui ne tient aucun compte des contingences sociales. On peut affirmer, de ce point de vue, que le mouvement syndical ne défend pas seulement les salariés mais l'ensemble de la société.

Jacky MAUSSION

2016 SOUTENEZ VOTRE INSTITUT ET LE FIL ROUGE

En décembre, cela fera 20 ans qu'existe notre Institut. Vous appréciez notre travail, aidez-nous à faire connaître Le Fil rouge autour de vous. Faites adhérer vos ami(e)s, votre syndicat, votre association, votre bibliothèque ou votre municipalité. Notre Institut CGT d'Histoire Sociale est une association loi 1901. À ce titre elle vit essentiellement des moyens provenant de la cotisation annuelle de ses 400 membres, simple adhérent(e), lecteur ou lectrice, ainsi que grâce au dévouement de ses militants et d'historiens bénévoles. Merci de régler rapidement votre cotisation 2016, vous trouverez les tarifs page 23 et le bulletin d'adhésion réservé à cet effet.

N° 60 - 19^e année

Édité par l'IHS CGT 76

Tél.: 02 35 58 88 60

Courriel: ihs76@cgt76

Site: www.ihs76-lefilrouge.fr

N° ISSN: 1625-4503

N° Siret: 7529047220028

Comité de rédaction

Directeur: Jacky Maussion

Rédacteur en chef: Jacques Defortescu

Membres du comité de rédaction:

Bernard Berthelot, Alain Bozec, Sylvain Brière, Marie Agnès Lallier, Serge Laloyer, Pierre Largesse, Robert Privat.

Ont participé à ce numéro: François Auvray, Luc Bourlé, Alain Bozec, Jacques Defortescu, Serge Laloyer, Jacky Maussion, Robert Privat.

Iconographie: Syndicat CGT Dresser France, Luc Bourlé, Union Locale CGT du Havre, Jean-Louis Le Moal, Jacques Defortescu, Musée Industriel de la Corderie Vallois.

Conception graphique: Médiris
04 37 28 93 35

www.facebook.com/agence.mediris
Numéro d'émetteur: 522992.

Imprimerie: Public Imprim.



1982 Dresser France : La réponse syndicale face à l'embargo américain

1 Manifestation à Paris le 23 septembre 1982, au drapeau JC Hauchecorne, F.Auvray, A.Chevrot, S.Gougeon, R.Catelain, L.Bourlé, JP Anquetil, JP Maguet, S.Trouvray.



En 1982, Dresser France au Havre, c'est une société de droit français, filiale du groupe américain Dresser Industry INC. Le groupe Dresser Industry emploie 30 à 40 000 salariés répartis dans le monde entier, dont une grosse partie aux USA.

Par François Auvray et Luc Bourlé

Dresser France fait partie de ces usines historiques havraises dont le nom « Usine Mazeline » qui figure en bonne place sur le fronton de l'entreprise a résisté fièrement aux appellations successives de celle-ci. Elle emploie 800 salariés hautement qualifiés.

66 % d'ouvriers, employés, 34 % de techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres. C'est une usine de haute technologie en pointe dans l'industrie pétrolière et gazière, particulièrement dans la conception et la construction des compresseurs.



« Dresser France, c’est aussi un syndicat CGT puissant profondément ancré dans tous les secteurs de l’entreprise. Une équipe syndicale soudée, mêlant expérience et spontanéité de jeunes militants. »

2 7 octobre 1982, Centre International de Commerce avec Michel Jobert, Serge Gougeon, Robert Catelain, Jean-Pierre Anquetil (CFDT), Serge Cateaux.

Dresser France, c’est aussi un syndicat CGT puissant profondément ancré dans tous les secteurs de l’entreprise. Une équipe syndicale soudée, mêlant expérience et spontanéité de jeunes militants. Chez Dresser, la CGT est active. 45 % de syndiqués, 70 % aux élections professionnelles, une information « CGT info » distribuée chaque semaine aux portes de l’entreprise, un « bulletin du syndiqué » mensuel. Cette force de la CGT, son engagement dans toutes les structures de la CGT UL, UD, FÉDÉRATION, cette tradition de lutte, de forte syndicalisation, d’unité des travailleurs avait déjà fait ses preuves en 1965/1966 lors de la menace de la fermeture de l’entreprise qui s’appelait alors « Forges et Chantiers de la Méditerranée - Usine Mazeline ». À cette époque déjà, le lien des Dresser avec la population havraise et la municipalité de gauche du Havre, conduite par le communiste André Duromea, avait permis de mettre en échec cette menace.

Outre la CGT, la CFDT et la CGC sont présentes dans l’entreprise.

En 1982, le monde vit au rythme de la « compétition internationale » ; la guerre froide est toujours présente, la rivalité entre « camp occidental », c’est-à-dire capitaliste et le « camp socialiste » bat son plein. Cette rivalité est particulièrement vive entre USA et URSS. Elle entraîne des tensions, des surenchères verbales, la course aux armements.

Dans le même temps, les gouvernements des pays socialistes ont à faire face à de légitimes demandes sociales, économiques nouvelles, à des luttes pour plus de liberté et de démocratie. En Pologne, malgré la répression et une forte opposition du gouvernement polonais, c’est la naissance de « Solidarnosc » qui se veut un syndicat moderne, non étatique et revendicatif. Rappelons néanmoins, qu’en cette période l’affrontement de classe est sans répit. La rivalité est notoirement plus vive entre USA et URSS,

ce qui entraîne des tensions, des surenchères verbales, la course aux armements (cela précipitera notamment la chute des économies des pays socialistes, dont l'URSS plus tard). Solidarnosc et son leader Lech Walesa, bénéficient en grand du soutien financier et matériel de tout ce que notre monde compte de réactionnaires au service du grand capital. À commencer par l'OTAN et les USA et en France par François Ceyrac le Président du CPMF.

En France, le début des années 1980, est marqué par l'élection de François Mitterrand le 10 mai 1981, mettant fin ainsi à plus de 30 ans de suprématie de la droite, toute dévouée au désidérata du grand patronat. Cette victoire du candidat des forces de gauche, concrétisant luttes, besoins de changement et espoirs après des années de luttes sociales intenses, va permettre la nomination d'un gouvernement de gauche unie, engagé sur la base des options soutenues par la CGT, du programme commun de gouvernement signé en 1972 par le parti Socialiste, le parti Communiste et le Mouvement des Radicaux de Gauche ; programme précisant les mesures sociales, sociétales, économiques et d'amélioration de la vie démocratique qui seront mis en œuvre.

Ces propositions et les premières décisions du gouvernement, en un an, ont suscité des espoirs, de l'attentisme aussi. On en est là quand va éclater l'affaire de « l'embargo ».

La situation au moment des faits

Les 800 salariés étudient, élaborent, produisent à l'époque du matériel de haute technicité pour les industries pétrolières et gazières, dont des compresseurs. Il y a beaucoup d'ouvriers très qualifiés, d'ingénieurs et de techniciens.

Ce personnel vote majoritairement pour la CGT qui a des traditions de forte syndicalisation et de lutte. L'entreprise a déjà été sauvée en 1965/1966 par la lutte avec la population et le soutien de la mairie de gauche. La CFDT et la CGC sont présentes. C'est aussi une équipe syndicale CGT soudée, active, formée. Le syndicat a un fonctionnement démocratique, un souci permanent de l'information (bulletin hebdomadaire CGT info) du contact, avec les syndiqué-e-s et les salarié-e-s.

Ronald Reagan, est le 40^e président des USA, républicain droite dure, élu fin 1980 pour 4 ans, réélu président jusqu'en 1989.

Diplômé en sociologie, ex-acteur de cinéma, 70 ans, mène une politique qui fait l'affaire de la finance, ne refuse rien, au contraire, aux militaires et aux grands industriels (pétrole, agriculture intensive). Politique de réduction des dépenses sociales et d'État sur l'éducation, la santé, etc., privilégie la « défense », services de sécurité (FBI, CIA, etc.). En matière de politique



étrangère, il veut affirmer -y compris par la force- la suprématie US dans ce qu'elle a de plus réactionnaire, soutient tous les mouvements armés ou pas qui luttent contre les progressistes, les communistes, les démocrates, arme les contre-révolutionnaires en Amérique du sud et centrale (Invasion de l'île de Grenade, tentative de renversement de Cuba et caricature l'URSS comme « l'empire du mal »).

Il renonce bien sûr à la politique de détente avec l'URSS et les autres pays socialistes. Au plan intérieur aussi, il fait la chasse aux syndicats, licencie tous les contrôleurs aériens en grève.

Reagan, au lieu d'apaiser les tensions, souffle sur les braises et pour cela tout est bon. Il cherche aussi à nuire à tout acte de détente, à toute coopération entre les pays socialistes et surtout l'URSS et le reste du monde.

3 Meeting devant Dresser France. De gauche à droite: Jean-Claude Flamand, Jean Demaison, Serge Gougeon et un représentant de la CFDT.

« Le début des années 1980, est marqué par l'élection de François Mitterrand le 10 mai 1981, mettant fin à plus de 30 ans de suprématie de la droite, toute dévouée au désidérata du grand patronat. »



« Au prétexte de la défense des libertés en Pologne, avec comme argument de ne pas transférer de technologie aux soviétiques, Reagan, président des USA, utilise les moyens de l'embargo. »

4 Serge Gougeon rend compte au retour de la délégation auprès de l'ambassade des Etats-Unis, le 23 septembre 1982.

© Photo syndicat CGT Dresser

L'occasion sur laquelle il saute est le souhait de plusieurs pays d'Europe de l'Ouest, de diversifier leurs ressources énergétiques en important du gaz extrait en URSS (Sibérie occidentale plus précisément) par le moyen d'un gazoduc de 4 500 km, qui nécessite donc sur une telle longueur plusieurs stations de compresseurs. Déjà, plusieurs gazoducs sont en service le 1^{er} janvier 1968.

Au prétexte de la défense des libertés en Pologne, avec comme argument de ne pas transférer de technologie aux soviétiques (qui ont déjà construit 8 ou 9 gazoducs), Reagan, président des USA, utilise les moyens de l'embargo, les pressions et les tracasseries envers les partenaires économiques de l'URSS, y compris des firmes américaines.

Ces mesures évoquées dès le 29 décembre 1981 sont décidées, appliquées le 18 juin 1982 pour les entreprises américaines (USA) et étendues le 21 juin 1982 aux entreprises européennes travaillant sous les licences américaines.

Ceci, afin d'accentuer la pression économique et politique sur l'URSS pour soi-disant défendre les syndicats libres en Pologne, alors que le même Reagan tape, réprime les syndicats et les progressistes aux USA, en Amérique latine, etc.

Ces nouvelles mesures consistent à interdire aux sociétés US et à leurs filiales de travailler pour fournir des éléments indispensables à la construction du gazoduc Euro-Sibérien, prévus dans les contrats.

Le Gazoduc fabriqué en partie chez Dresser

Ce gazoduc qui part d'Ourengoï doit être réalisé dans le cadre des contrats signés entre URSS et Autriche, RFA, en fin 1981 et entre URSS-France, en janvier 1982.

Lors des négociations de ces contrats, les USA avaient déjà fait de multiples pressions, intimidations pour qu'elles n'aboutissent pas.

Les USA pensent à cette époque encore pouvoir dicter leurs conduites à leurs alliés ; mais cela a-t-il changé ?

Le 18 juin 1982 à l'annonce de l'embargo chez Dresser France, c'est l'émotion, l'inquiétude, l'incompréhension et un sentiment d'humiliation.

Le mardi 22 juin, lors d'une réunion du comité d'entreprise, son secrétaire Jean-Claude Flaman s'inquiète des répercussions sur l'emploi du personnel, des décisions du président Reagan. La direction répond qu'il n'y a rien de changé actuellement...

Si de nouveaux éléments intervenaient, le CE en serait informé.

Les syndicats CGT, CFDT et CFE.CGC, non rassurés, font une déclaration pour réclamer une réunion extraordinaire du comité d'entreprise qui a lieu le 28 juin. Lors de celui-ci, les déclarations de la direction ne rassurent en rien le personnel. En effet, elle dit devoir appliquer les décisions prises aux USA et décide aussitôt d'arrêter la fabrication des compresseurs pour une durée indéterminée.

Il s'agit pourtant d'une entreprise de droit français, filiale, donc dépendante de la maison mère américaine en matière financière et technologique. Mais c'est le droit français qui doit s'appliquer dans le cadre de l'exécution d'un contrat signé entre les états souverains, en l'occurrence l'URSS et la France. Le PV de la réunion du CE du 28 juin dit « *tout le monde est très surpris de cette décision qui fait l'effet d'une douche froide* ».

La direction s'abrite, elle, derrière une éventuelle prise de position gouvernementale qui lui dira de poursuivre la fabrication, auquel cas elle s'exécutera. Les élus CGT réclament dès ce moment la poursuite de la fabrication. La direction maintient sa position et annonce qu'elle va en aviser ses sous-traitants dès le lendemain.

Le danger est immense : 3 à 4 compresseurs sont presque finis, 5 ou 6 en cours, et les matières et équipements commandés pour les 21 compresseurs... et la sous charge est déjà là.

Dès ce moment, le danger bien réel fait réagir les syndicats de l'entreprise, avec comme moteur initiateur, la CGT. Malgré la période de congés qui arrive, les militants s'organisent, se démènent, prennent plusieurs initiatives pour faire face : réunions du personnel, conférence de presse et



communiqués adressés aux élus, au gouvernement, alerte de la population. Ça chauffe ! C'est qu'il s'agit d'une grosse affaire : affronter l'embargo, c'est affronter Reagan, rien de moins. Et 800 emplois plus 300 chez les sous-traitants, ça compte. L'attitude de la direction qui renvoie la responsabilité de faire reprendre la fabrication des compresseurs à une décision (injonction ?) gouvernementale fait craindre une manœuvre politique pour embarrasser la gauche au pouvoir, au risque de créer du chômage ou pire : des licenciements.

La réaction syndicale ne se fait pas attendre

Les organisations syndicales CGT, CFDT, CFE-CGC interpellent donc publiquement le gouvernement, les ministres, contactent les syndicats des autres entreprises concernées sur notre territoire national qui participent au contrat Ourengoï, à savoir : Creusot Loire, Alsthom et en Italie: Nuovo Pignone, en Allemagne: AEG, en Angleterre: Brown, sont aussi concernées.

Les protestations de tous font du bruit. Le refus du diktat de Reagan, une question de principe, de dignité, devient une affaire politique. Ainsi une réunion début juillet, à Bruxelles, des chefs d'États de la CEE ont évoqué l'embargo américain. Les dirigeants allemands, anglais, italiens et français

« Les protestations de tous font du bruit. Le refus du diktat de Reagan, une question de principe, de dignité, devient une affaire politique. »

l'ont condamné, le président François Mitterand apparaissant le plus ferme. C'est ce que l'on apprend au CE du 6 juillet. Aussitôt le personnel est réuni pour être informé : il faut maintenir la pression. La dignité des gouvernements français, allemand, anglais et italien est bafouée. Les effets économiques et sur l'emploi risquent d'être désastreux ; 12 000 emplois concernés en EUROPE, le non-respect des contrats signés peut coûter cher à l'avenir, la coopération internationale freinée.

En conséquence, le 22 juillet, le gouvernement socialiste de Pierre Mauroy déclare que les contrats signés doivent être respectés, les délais honorés et les matériels livrés.

5 23 septembre 1982, manifestation devant l'ambassade des USA à Paris.



« Le 22 juillet, le gouvernement socialiste de Pierre Mauroy déclare que les contrats signés doivent être respectés, les délais honorés et les matériels livrés. »

6 Réunion du personnel à la cantine de l'entreprise qui marque la fin de l'embargo.

C'est une première victoire de principe face à Reagan. Mais l'inquiétude demeure.

La direction de l'entreprise ne se précipite pas pour faire reprendre l'activité des compresseurs... c'est le statut quo.

La menace persiste, Reagan et son gouvernement agitent la menace de mesures de rétorsion sous la forme d'interdire aux entreprises basées aux USA de fournir, d'échanger avec leurs filiales la moindre donnée technique dans le cadre pourtant légal de l'exploitation des licences.

Ainsi, pendant plusieurs jours, plus rien ne se passe entre Dresser Industry INC, aux USA et Dresser France le Havre, idem pour les autres sociétés en France ou dans les autres pays concernés avec des impacts différents.

Les jours passent, l'angoisse monte.

À l'entreprise et avec l'aide de la presse (ça arrive...) À relire certains journaux de droite : *Havre Presse*, *Figaro*, etc...et pas qu'eux, *Le Figaro* le 6 août, *Paris Normandie* le 7 août, *Le Havre Presse* le 16 août, entre autres, on constate que ceux-ci soutenaient, sans le dire, le diktat de Reagan. Ainsi au *Havre Presse* (de droite...) le 30 août, en résumant : « *L'embargo aurait fait perdre 25 % de charge de travail à Dresser, les sanctions prises par Reagan après la réquisition du gouvernement vont faire perdre la totalité des commandes* ». Pour le moral des salariés on fait mieux. Puis il y a eu une campagne pour faire croire que les ouvriers et techniciens qui travaillaient pour le gazoduc en URSS étaient des esclaves. Jusqu'où va se nicher l'antisoviétisme ? Et il n'y avait pas que des journaux de « droite revendiquée » qui relaient de telles âneries !

Dans la population havraise, grâce à l'activité des Unions locales CGT du Havre et d'Harfleur Tancarville, la mobilisation se poursuit, les élus municipaux dont le maire André Duroméa, saisis, interviennent, démarches, pétitions, délégations, pression sur les ministères aussi. En juillet, pour sortir de l'impasse, la CGT réclame au gouvernement la réquisition des entreprises concernées. Il faut dire que le danger se rapproche : la direction ne tient aucun compte de la déclaration du premier ministre.

Toute la CGT, de l'entreprise jusqu'au plan national est dressée contre ce mauvais coup. Reagan menace de prendre des sanctions.

La réaction aux mesures de Reagan s'organise.

Au fil des semaines de ce conflit, on a pu constater que les rodontades de Reagan agaçaient, froissaient, gênaient beaucoup de monde, même chez ses alliés habituels, hommes d'affaires, industriels, politiques, juristes US ou Européens, gouvernements, journaux, etc...

Un meeting à l'appel de la fédération nationale de la métallurgie CGT, des unions départementale et locales, de l'Union Syndicale des Travailleurs de la Métallurgie est annoncé pour le 24 août 1982 devant l'entreprise Dresser.

À cette période de congé, c'est osé, mais on mobilise un maximum de militants, toutes les forces sont dans la bataille (et on a, au Havre, déjà réussi un 15 août 1979, une mobilisation sans précédent pour la France). Il faut réussir. Avec toutes les mobilisations qui ont lieu depuis des semaines, ce matin s'annonce bien, il y a un soutien dans la population. On a en mémoire ici le sauvetage en 1965, par la lutte, de cette même entreprise. L'écho favorable, la préparation ont-ils précipité les choses ?

La réaction gouvernementale

Le ministre de l'industrie, Jean-Pierre Chevènement, décide le 23 août la réquisition des entreprises françaises travaillant pour le gazoduc, en vertu d'un texte de loi de 1959, qui n'avait jamais dû servir.

Cela permet de transformer légèrement le contenu de ce meeting en faisant une étape, une première victoire qui doit se concrétiser par la reprise immédiate du travail sur la commande Ourengoï.

Le moral remonte, la direction cette fois s'exécute, le spectre du chômage recule. Il faut aussi obliger la direction à rattraper le retard pris, cela évitera toute mesure de chômage, même partiel, dit la CGT. Reagan, lui, s'obstine, bien que l'Angleterre (de M^{me} Thatcher), l'Allemagne et l'Italie ont aussi décidé de passer outre à l'embargo. Il veut cette fois supprimer toute livraison entre les sociétés US et Européennes concernées.

Même là-bas, ça grogne : les entreprises US, avec leurs avocats, démontrent l'illégalité de ses décisions. Face à tout cela, il en rabat enfin... Début septembre, il est contraint d'alléger les sanctions, avant de les oublier un peu plus tard...

Le Parlement européen, lui-même, le 16 septembre, condamnera enfin l'embargo américain.

Tout est loin d'être réglé

La pression doit continuer, car l'arrêt de la fabrication pendant plusieurs semaines est une menace à terme pour l'emploi.

Le 1^{er} septembre, une nouvelle rencontre des syndicats de Dresser a lieu au ministère de l'industrie. D'autres actions, réunions d'information, démarches ont lieu. Le 11 septembre à la fédération CGT de

« Le Parlement européen, lui-même, le 16 septembre, condamnera enfin l'embargo américain. »

la métallurgie se tient une réunion pour voir quelle pression exercer ensemble sur tous les sites concernés afin de pallier les effets de l'embargo et réaffirmer qu'il faut que les sociétés françaises cessent de dépendre de technologies importées. Ce dont on fera part avec force à nouveau le 15 septembre au ministre de l'industrie et le 21 septembre au premier ministre.

Est aussi décidée une manifestation unitaire devant l'ambassade des USA, le 23 septembre. Mais cette fois, ce n'est pas une délégation d'élus mais tout le personnel en grève qui se rend massivement à Paris (10 cars sont constitués).

Puis à nouveau à Matignon le 27 septembre, au ministère de l'industrie le 29 septembre, puis grève et manifestation avec la population havraise le 30 septembre.

Le 1^{er} octobre, création d'un large comité de soutien présidé par André Duroméa, maire communiste du Havre.

Les menaces de chômage se rapprochent,

Le retard pris dans la fabrication fait qu'il manque 20000 heures pour une charge pleine.

La direction a bel et bien joué avec le feu mais qui va être lésé ?

Le 7 octobre, a lieu, à l'appel des trois syndicats, un nouveau débrayage massif et un défilé jusqu'au Centre de Commerce International qu'inaugure ce jour-là le ministre du commerce extérieur Michel Jobert qui se veut rassurant.

Michel Jobert, le 7 octobre 1982, ministre du commerce extérieur, confiait en aparté aux militants syndicaux qu'il rencontrait, que c'est Jean-Pierre Chevènement qui a un peu (ou beaucoup ?) forcé la main au président Mitterrand pour décider le 23 août la réquisition des entreprises françaises travaillant pour le gazoduc, ce qui a facilité dans les autres pays concernés par ce contrat, les décisions des gouvernements de passer outre l'embargo de Reagan.



« Pendant ce temps, du 1^{er} au 12 décembre, à l'invitation des syndicats soviétiques, un camarade du syndicat CGT Dresser France, Serge Gougeon, est parti en URSS. »

7 Serge Gougeon sortant de l'Ambassade des États-Unis à Paris.

Nouvelle rencontre avec le ministre de l'industrie le 12 octobre. À l'appel de l'Union Départementale CGT de Seine-Maritime, nouvelle action départementale CGT le 28 octobre devant l'usine.

En trois semaines la pétition du comité de soutien a recueilli 13 000 signatures dans la population (hors entreprise).

Toute cette pression maintenue, ces actions des salariés, des syndicats de Dresser, de toute la CGT qui en est le moteur, la pression médiatique savamment entretenue permettent un nouveau succès avec l'annonce de la récupération le 19 décembre de 70 000 heures de travail. Ouf, on respire, le chômage s'éloigne, c'est presque Noël...

Le voyage en URSS

Pendant ce temps, du 1^{er} au 12 décembre, à l'invitation des syndicats soviétiques, un camarade du syndicat CGT Dresser France, Serge Gougeon, est parti en URSS. Il fait partie d'une délégation, organisée par la Fédération des métaux CGT, de syndicats CGT des entreprises françaises concernées

par l'embargo. Cette délégation visite le chantier et rencontre les travailleurs (et non pas des « esclaves » !) du gazoduc.

Ceux-ci font part de leur satisfaction devant le courage des syndicats et des travailleurs français et que modestement « nous avons battu Reagan ». En effet, quelle victoire dont on n'a mesuré l'ampleur qu'après coup et qui a fait un bien immense aux salariés de nos entreprises, dont ceux, bien sûr, de Dresser. Cela récompense un peu des longs mois de lutte où il a fallu endurer des sacrifices, marqués de beaucoup d'anxiété, d'appréhension, de doute parfois. Cela récompense courage, ingéniosité, culot, ténacité. Cela donne ou redonne confiance dans la lutte, l'unité, la CGT.

Ce fut une lutte dure, longue, compliquée, passionnante, parfois épuisante, avec des imprévus, des pièges mais hautement symbolique et politique pour la dignité, l'indépendance nationale, la coopération entre les états et les peuples, la liberté. Quelle fierté de l'avoir menée comme cela et d'avoir gagné.

En conclusion on peut reprendre les termes du secrétaire de la fédération des métaux CGT qui a suivi toute cette bataille.

Jean Demaison, Secrétaire de la Fédération CGT des travailleurs de la métallurgie, appréciant, après coup, ces mois de luttes et leurs résultats déclare : « Vous avez été le grain de sable qui a bloqué une mécanique gigantesque (la politique des USA. NDLR) et ce grain de sable c'est un diamant »

C'est peu dire l'admiration que cette bataille a suscitée chez ce haut responsable CGT, fin connaisseur des luttes et de leurs difficultés.

Quelques anecdotes, notes ou réflexions concernant cette grande bataille :

Pendant toute cette affaire, les USA ont continué de livrer normalement les 6 millions de tonnes annuelles de céréales prévues dans un contrat... à qui ? À l'URSS ! Contradiction ? Où ça ? Et négociaient pour doubler ou tripler le contrat... (en faisant transiter par l'Australie).

Autre conséquence moins connue de l'embargo et de l'attitude du gouvernement français : Alstom Atlantique qui devait fabriquer pour la RATP deux turbines pour produire de l'électricité sous licence américaine, ne le fera pas. C'est Hispano-Suiza (filiale de la Snecma nationalisée) qui aura le contrat.

Cette affaire a renforcé l'idée à la fédération CGT de la métallurgie d'élaborer un projet industriel complet autour de turbines pour produire de l'électricité pour la RATP, l'EDF, l'armée, la protection civile. Et cela permet à la CGT de revendiquer des efforts en matière d'étude, de formation pour une reconquête de technologie nationale afin de ne plus dépendre de l'étranger et de réaffirmer notre indépendance.

« Vous avez été le grain de sable qui a bloqué une mécanique gigantesque et ce grain de sable c'est un diamant. »

Cela a aussi donné l'idée, deux ans plus tard, face à une importante baisse de charge chez Dresser France, de bâtir un projet industriel de remplacement pour fabriquer en France des outils de presse pour l'automobile, les constructeurs faisant de plus en plus appel à des fabrications étrangères. Ce projet reconnu comme sérieux ne verra pas le jour... Trop opposé à la politique du moindre coût des constructeurs automobiles français.

Nouvelle attaque?

Au moment où ces lignes sont écrites, le rachat de l'entreprise par le groupe allemand Siemens pose

une nouvelle fois la question de l'avenir de l'usine. Les représentants du personnel, avec leur syndicat CGT, ont demandé, au Comité d'Entreprise, devant le peu d'information en leur possession, un « Droit d'alerte »¹ relatif à l'avenir de l'entreprise. Gageons qu'une nouvelle fois, les travailleurs de Mazeline, puis de Dresser sauront se mobiliser largement avec la population havraise pour sauver l'avenir de l'entreprise et du même coup leur emploi.

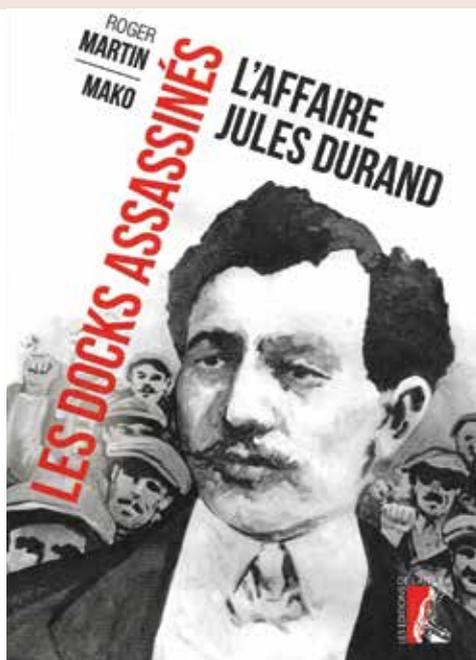
8 Serge Gougeon rencontre le syndicat lors de son séjour en URSS du 1^{er} au 12 décembre 1982.

1. L'article L.2327-78 du code du travail permet aux élus du Comité d'Entreprise (CE) de pouvoir saisir la direction sur certains points de la gestion de l'entreprise, sachant que cette procédure amène une réponse.



RAPPEL DES PRINCIPALES DATES DE LA LUTTE CONTRE L'EMBARGO

10 mai 1981	Élection de François Mitterrand.
29 décembre 1981	Ronald Reagan fait voter une loi qui, au prétexte de la défense des libertés en Pologne, décide l'embargo de technologie en direction de l'URSS.
18 juin 1982	Application de l'embargo aux entreprises américaines.
21 juin 1982	Application de l'embargo aux entreprises européennes.
22 juin 1982	Réunion du CE Dresser - inquiétudes de la majorité CGT au CE.
28 juin 1982	Réunion extraordinaire du CE Dresser - annonce par la direction de sa décision d'appliquer les mesures Reagan.
6 juillet 1982	Nouveau CE Dresser - le gouvernement français s'oppose aux mesures américaines.
22 juillet 1982	Pierre Mauroy, 1 ^{er} ministre, déclare que les contrats signés doivent être respectés.
23 août 1982	Réquisitions ordonnées par le gouvernement français.
30 août 1982	<i>Le Havre Presse</i> titre: « L'embargo aurait fait perdre 25% de charge de travail à Dresser; les sanctions prises par Reagan après les réquisitions du gouvernement vont faire perdre la totalité des commandes ».
11 septembre 1982	Réunion à la fédération des métaux CGT pour organiser la pression contre l'embargo dans toutes les entreprises de la métallurgie concernées.
15 septembre 1982	Délégation des élus Dresser au ministère de l'industrie.
21 septembre 1982	Délégation des élus Dresser auprès du 1 ^{er} ministre.
23 septembre 1982	Manifestation unitaire devant l'ambassade des États-Unis à Paris.
27 septembre 1982	Nouvelle délégation à Matignon.
29 septembre 1982	Nouvelle délégation au ministère de l'industrie.
30 septembre 1982	Manifestation dans les rues du Havre, aux côtés de la population havraise.
1^{er} octobre 1982	Création du comité de soutien de la population havraise, présidé par André Duroméa.
7 octobre 1982	Arrêt de travail unitaire et défilé jusqu'au Centre de Commerce International inauguré par le ministre du commerce extérieur Michel Jobert.
12 octobre 1982	Nouvelle rencontre au ministère de l'industrie.
28 octobre 1982	Action à l'appel de l'Union Départementale CGT devant l'entreprise Dresser.
19 décembre 1982	Annnonce de la récupération de 70000 heures de travail.



Les docks assassinés

L'affaire Jules Durand

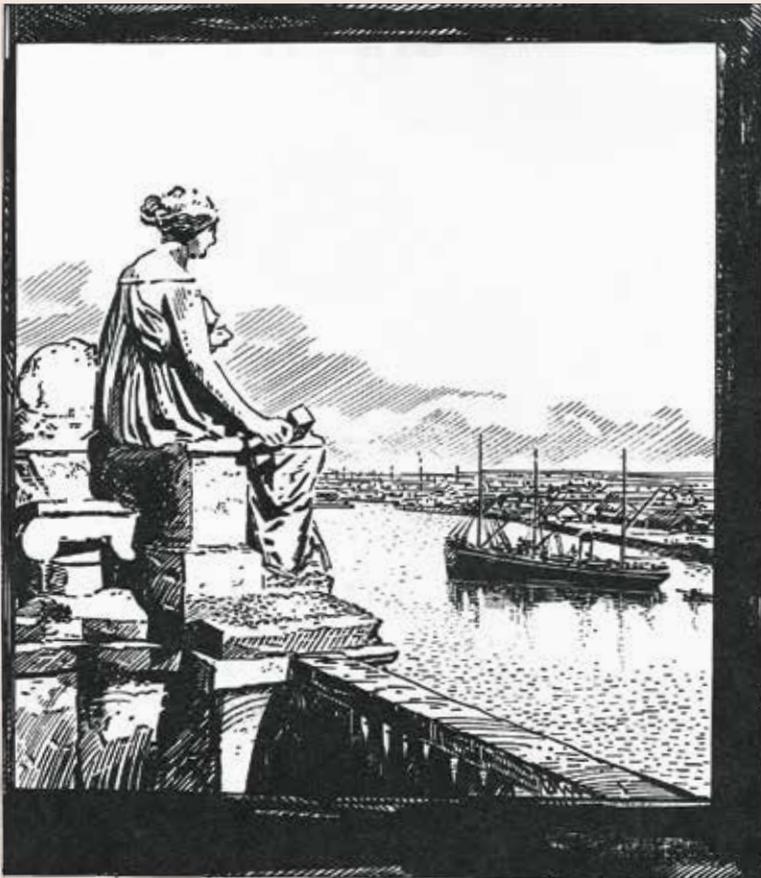
Roger Martin, Mako

Pourquoi publier aujourd'hui un ouvrage sur une affaire ayant eu lieu il y a plus d'un siècle? La réponse est à chercher dans sa résonance actuelle, toujours vive. Jules Durand n'est pas, en effet, un syndicaliste du passé.

Sa vie, son engagement, se confondent avec celles et ceux qui, aujourd'hui, ont choisi de défendre les salariés en considérant qu'un recul social ne se négocie pas mais se combat. Il gênait les armateurs qui voulaient maintenir les charbonniers dans la misère et l'ignorance. Sa parole, pour ces gens-là, ne pouvait qu'être subversive parce qu'elle remettait en cause leurs privilèges et leurs profits. L'Institut CGT d'histoire sociale de Seine-Maritime et le Syndicat général des ouvriers dockers du Havre ont donc souhaité faire oeuvre utile en mettant en lumière un épisode tragique de l'histoire ouvrière qui reste d'une étonnante actualité.

L'affaire Durand a parfois été comparée à l'affaire Dreyfus. Comparaison utile dans la mesure où elle aide à comprendre l'injustice dont fut victime Jules Durand, mais qui a l'inconvénient majeur de masquer la dimension sociale du verdict de la Cour d'assises de Rouen, frappé du sceau de la lutte des classes. Les deux hommes furent victimes de la même infamie mais pas pour la même raison. Un dirigeant de l'union locale des syndicats CGT du Havre, à l'époque, résuma bien ce qui différenciait ces deux affaires: «*Dreyfus, bien qu'innocent, a été condamné parce que juif; Durand, bien qu'innocent, a été condamné parce que secrétaire de syndicat.*»

La condamnation à mort de Jules Durand intervient dans un contexte de vives tensions, ponctué par de nombreuses grèves souvent durement réprimées. La situation est telle que le législateur est contraint d'imaginer, en 1910, un embryon de code du travail. Les conditions de vie des charbonniers sont en effet déplorables: «*Ces pauvres hères, aux joues caves, à l'œil triste, mal habillés, mal peignés, portant un paquet enveloppé de jute sous le bras, qui viennent louer leurs bras qui ne savent que remuer des ballots, pour la journée. Il y a de tout parmi ces débardeurs: il y a les loqueteux, fils de loqueteux; il y a des repris de justice sous surveillance de la police; il y a des ratés, surtout chez les charbonniers. Hommes finis, vaincus, brisés.*» Le charbonnier syndicaliste Jules Durand garde la tête haute. Militant antialcoolique, il fréquente la Bourse du travail du Havre et son université populaire. Doté d'une éloquence affirmée, il s'efforce de transmettre les idées d'émancipation. La grève, dont il est à l'initiative en août 1910 pour une hausse des salaires, l'installation de douches sur les quais et le refus de la charité humiliante du fourneau économique, est intolérable pour les armateurs qui emploient les charbonniers sur le quai. C'est la grève de trop. Elle aboutira à la condamnation à mort du secrétaire du syndicat.



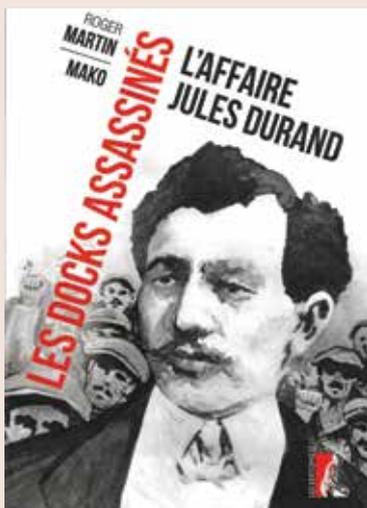
Déjà, en 1910, l'environnement du port véhiculait une image très dégradée, surtout à l'encontre de ceux qui y travaillaient, les dockers. Aujourd'hui encore, les idées fausses sur la profession ne manquent pas. Les dockers sont encore trop souvent stigmatisés. Docker, un métier dur ? Oui. Un métier d'avenir ? Sans aucun doute. À condition de ne pas s'acharner à montrer du doigt des travailleurs qui tiennent à leur dignité, à leur syndicat. La vie de Jules Durand aura contribué à les tenir en éveil. Ils auront ainsi participé activement à toutes les luttes pour le progrès social depuis plus d'un siècle. Et ils continueront. Un port, par définition, sert à abriter des bateaux et l'activité sur les quais rejaillit obligatoirement sur la santé économique d'une région, d'un pays. Les dockers ont démontré leur capacité à anticiper toutes les nouvelles technologies liées aujourd'hui au chargement et au déchargement de gigantesques navires. Ils aiment leur métier et ils en sont fiers.

Même si quelques ouvrages ont été publiés, l'affaire Durand reste, pour l'essentiel, peu connue au-delà de l'agglomération havraise. Au Havre, le boulevard Durand évoque spontanément la pièce d'Armand Salacrou publiée en 1960.

Des romans, des essais ont été édités. Nous retenir notamment l'ouvrage de John Barzman, de l'université du Havre, et de Jean-Pierre Castellain, président de l'Association des amis de Jules Durand, *Jules Durand, un crime social et judiciaire*, publié à l'issue des journées d'études de novembre 2013 qui se sont déroulées à l'université du Havre.

L'objectif de ce livre part de la même démarche et s'adresse à tous les publics. Cet ouvrage, dont l'originalité réside dans sa forme (roman illustré) permet de donner chair à un personnage et d'aborder l'histoire syndicale par une approche sensible. La publication d'un tel ouvrage a été rendue possible grâce à un partenariat entre l'Institut CGT d'histoire sociale de Seine-Maritime et le Syndicat général des ouvriers dockers du port du Havre. Ces derniers, très attachés à leur histoire, contribuent ainsi à faire en sorte qu'un large public connaisse enfin l'affaire Durand.

Johann Fortier, secrétaire du Syndicat général des ouvriers dockers du port du Havre, Jacky Maussion, président de l'Institut CGT d'histoire sociale de Seine-Maritime.



Les docks assassinés

L'affaire Jules Durand

Roger Martin, Mako

« Un livre événement ! »

- Arbres de Noël des Comités d'Entreprise
- Cadeaux pour les fêtes de fin d'année

- Bibliothèques Comités d'entreprise
- Bibliothèques syndicales
- Cadeau départ en retraite

À la fois polar illustré et document, cet ouvrage retrace ce qui reste sans doute comme l'une des plus grandes erreurs judiciaires françaises du XX^e siècle.

Roger Martin et Mako nous plongent dans les affres de cette affaire retentissante et pourtant méconnue, qui fit perdre la raison à Jules Durand et le conduisit jusqu'à la mort. Ils nous font ressentir avec force la lutte vibrante de Durand pour ces ouvriers qui touchaient un salaire de misère, ne mangeaient pas tou-

jours à leur faim et vivaient parfois dans la rue. Cette approche inédite des faits historiques par la littérature illustrée nous fait prendre toute la mesure de cette injustice d'hier, qui fait écho à celles d'aujourd'hui, et nous pousse à penser nos engagements de demain.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Parution le 12 octobre 2016

Nom

Collectivité/nom du responsable

Adresse

.....

Tél.

Mail

Je réserve exemplaires à 16 € (hors frais postaux).

Chèque à l'ordre
d'IHS JULES DURAND.

À adresser à:
IHS CGT 76
Cercle Franklin,
Cours de la République
76600 Le Havre



FECAMP :

Jean-Louis Le Moal, des docks aux cimaises



On ne peut pas dire que Jean-Louis Le Moal soit tombé dans la peinture quand il était petit. Fils de serrurier et de commerçante, rien ne le prédestinait à celle-ci. Quoique...

Par Jacques Defortescu

1 Jean-Louis Le Moal dans son atelier.
© J. Defortescu

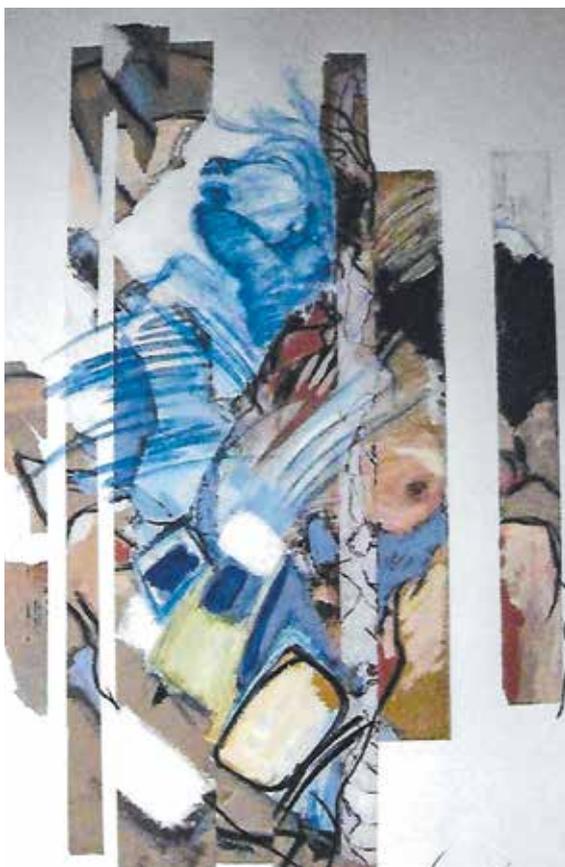
1. Albert Copieux fut directeur de l'École des Beaux-Arts du Havre de 1947 à 1955.

Les Peintres du Havre et le l'estuaire de la Seine, nov. 1985, Éditions Barberousse, Paris.

Fils de serrurier

Dès son plus jeune âge, à l'école primaire, c'est lui qui illustre le journal de l'école Louis Blanc, au Havre. Puis vient l'école d'apprentissage dans la forêt de Montgeon. Son professeur de dessin, M. Bourg lui ouvre les perspectives de l'art pictural. Rentré sur le port du Havre en 1964 comme docker, il poursuit ses recherches en continuant de fréquenter assidûment les cours du soir de l'École des Beaux-Arts du Havre, où il était entré en 1958. Cette singularité lui vaudra, par ses camarades dockers, le surnom de «Gauguin». Raoul Dufy devint son maître. En 1964, sa rencontre avec Robert Picot, autre peintre de renom, fut déterminante pour lui. Il lui servira de

cicérone en peinture, lui faisant découvrir les « chemins de traverse », il adhère alors en 1967 à l'Union Havraise des Arts Plastiques (UHAP). Il y restera jusqu'en 1974. Pendant cette période il côtoie d'autres artistes - peintres de réputation : Serge Hanin, Albert Copieux¹, Roger Guerrant, Raymond Gosselin, ainsi qu'Argentin, Boscherel, Beaudoin et Charles Nicolle². De cette période de l'UHAP, où il apprenait tout de sa technique, de son art, Jean-Louis raconte une anecdote : pour peindre des « nus », les artistes-peintres recrutaient des péripatéticiennes et faisaient entre eux une souscription pour leur payer les heures de poses. Cela dura quatre ans.



2 Décalages

Le Salon des Artistes Ouvriers³

C'est aussi à cette époque, à partir de 1965, que Jean-Louis Le Moal exposera au « Salon des Artistes Ouvriers du Havre » : cet « Espace culturel ouvert tous azimuts » comme le nommera un critique d'art à l'occasion du 45^e salon en 1996. Il y remportera plusieurs prix, dont celui de La Confédération Générale du Travail et de la Vie Ouvrière à l'occasion du 40^e salon, qui eût lieu dans les grands salons de l'Hôtel de ville du Havre en 1990. En recevant le prix de la Ville d'Harfleur (au 32^e salon) puis celui de la Ville de Gonfreville l'Orcher, il commence à réaliser des animations dans les écoles primaires pour faire des initiations à la linogravure. Rappelons que le Salon des Artistes Ouvriers qui a fêté cette année sa 64^e édition, a vu la participation de nombreux exposants, qui se sont révélés des artistes peintres ou sculpteurs de renom, comme Roger Guerrant, Charles Nicolle, Daniel Brindel, Lionel Planchon, Gilbert Dauguet, Jean Maurice Robert (prix Havre-libre lors du 45^e salon) et des sculpteurs comme Raymond Gosselin ou Patrice Delaune, il est d'ailleurs à noter que ce dernier fit sa première exposition en 1969 au Congrès du syndicat Cgt Tréfinmétaux, (dont il était adhérent) et qu'il vient, 47 ans plus tard, de se faire remarquer en créant le « Christ en croix », commande de l'église Saint Joseph au Havre.

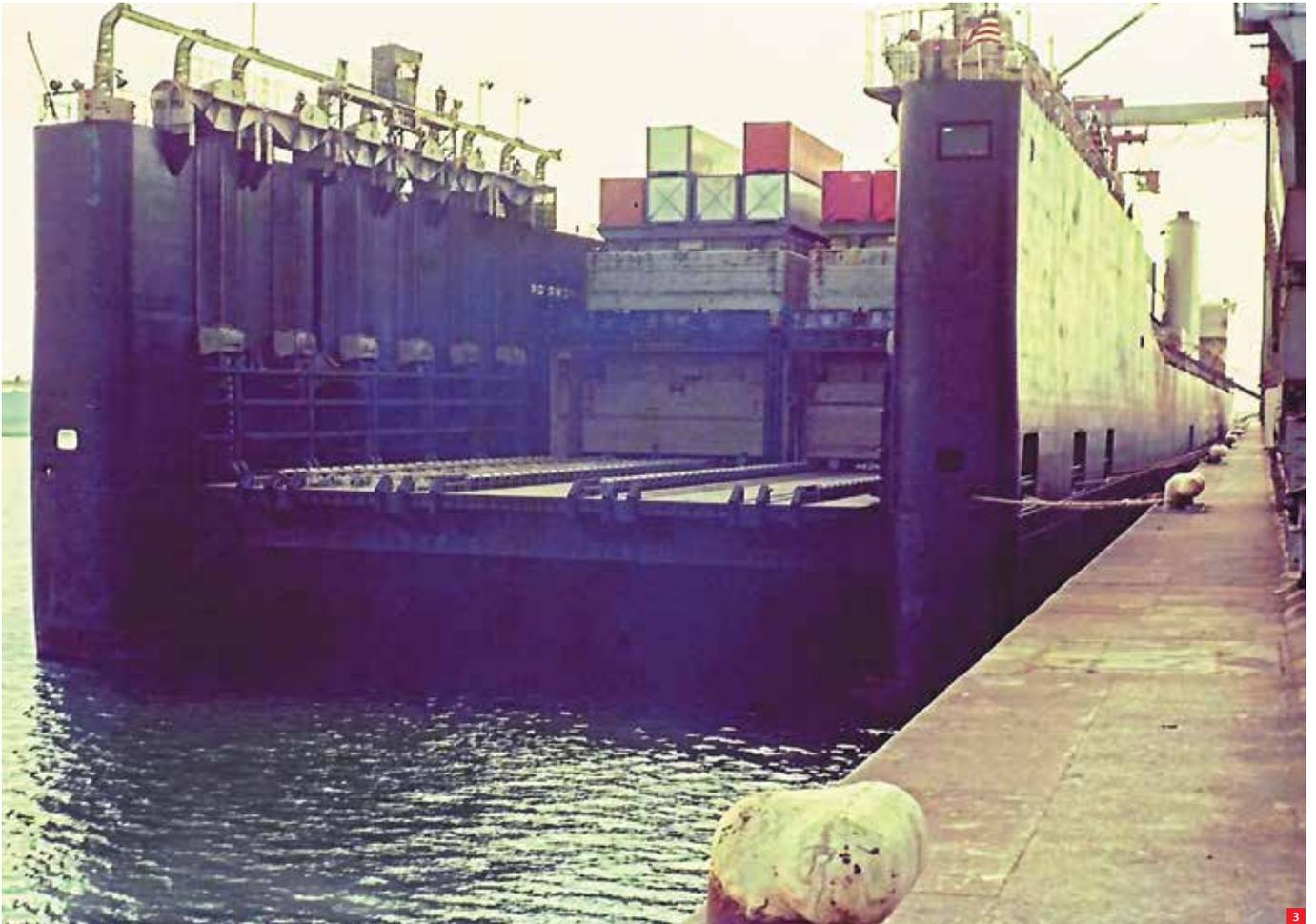
Pour des raisons de santé, il s'abstient d'exposer ensuite pendant quelques années. Mais ce n'est que partie remise : Jean-Louis Le Moal entend bien

« Rentré sur le port du Havre en 1964 comme docker, il poursuit ses recherches en continuant de fréquenter assidûment les cours du soir de l'École des Beaux-Arts du Havre, où il était entré en 1958. »

renouer sa participation au salon. Jean Louis ne se limitera pas à y exposer, comme de nombreux autres artistes. Il prend une part très active dans son organisation de 1984 à 1997, avec d'autres amis comme Libéro Piazza, de Tréfinmétaux, Simon Blaser, du Port Autonome du Havre, Maurice Crampon des territoires du Havre. Ce Salon, c'est toute une organisation, notamment lors de l'accrochage, que les militants de la Commission Culturelle de l'Union Locale CGT du Havre continuent d'assurer.

2. Créateur du Salon des Artistes Ouvriers du Havre.

3. Cf. *Le Fil Rouge* n° 44 article relatif au 60^e Salon des Artistes Ouvriers.



« J'avais une famille à nourrir. Les galeries à Paris prennent très peu d'artistes. À Paris, je vendais 4 à 5 toiles par an. »

3 Porte barge « Le docteur Lykes » dans les années 1985.
Photo J.L. Le Moal

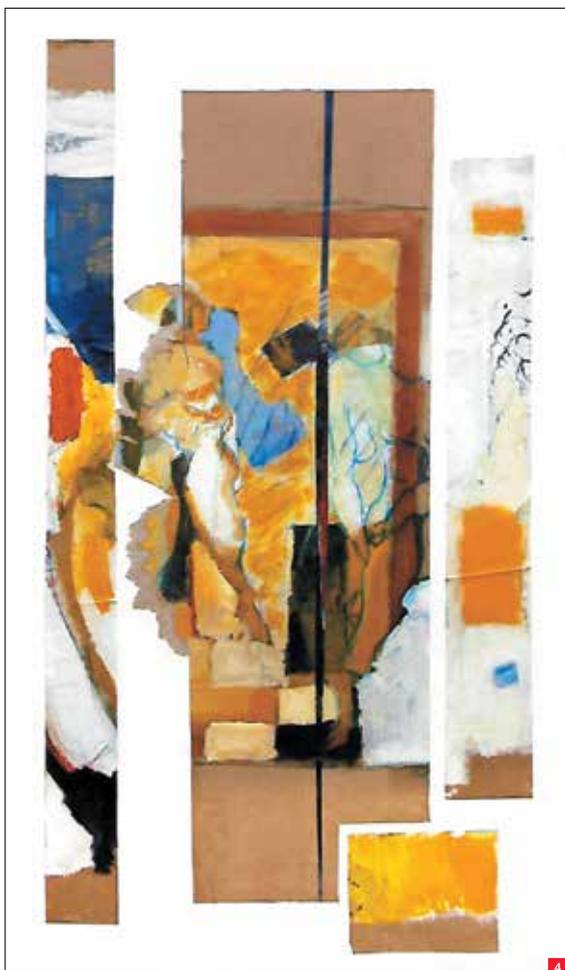
Mon métier: Docker!

En même temps qu'il peint, Jean Louis est docker, il le revendique et comme bon nombre d'entre eux, il aime son métier et est bien conscient du rôle primordial qu'il joue dans la chaîne de commercialisation des marchandises. Il préparait notamment les chargements et déchargements sur les barges (voir photo du porte-barge : « Docteur Lykes » prise dans les années 80) Mais dans sa première jeunesse, il n'en était pas ainsi. Le travail ne l'intéressait que très peu. Pourquoi ne pas avoir fait sa profession de sa vocation picturale ? Jean - Louis est formel : « J'avais une famille à nourrir. Les galeries à Paris prennent très peu d'artistes. À Paris, je vendais 4 à 5 toiles par an. »

Il fait siennes les déclarations de Gérard Fromager⁴ qui dit que sur 30 000 peintres en France, 500 en vivent et 30 seulement en vivent bien.

Adhérent du Parti Communiste, en rage contre la société, à cette époque, il peint tout de couleur verdâtre, il pense, en se coltinant au travail quotidien des dockers, que « le rôle d'un artiste est de dénoncer les choses qui vont de travers, de remettre les pendules à l'heure » il prend conscience avant tout des injustices. Comme il le dit lui-même : « Peindre n'est pas une lubie, ça fait plus de 50 ans que je suis pris par la peinture, c'est dans mon sang, dans mes tripes, j'en ai besoin pour vivre ».

Dès ses premières œuvres Jean Louis Le Moal montre comment il ressent la société capitaliste : « Dans la vie, je n'ai pas la parole. Alors je la prends par le trait et le graphisme ». Dans toutes ses œuvres, on voit de l'activité humaine, un personnage, Jean Louis résume ainsi son choix « C'est un prétexte pour donner du corps à l'œuvre. Je me suis rendu compte que c'est un concept qui gêne » et là, la contradiction arrive, car Jean Louis croit dans les hommes : « tout n'est pas moche dans la société » dit-il, « le personnage, c'est l'essence même de cette société ».



4

« En 1993, il est licencié comme bon nombre de ses camarades ouvriers dockers. Après tant d'années de travail sur le port, il crie à l'injustice dans ses œuvres. C'est alors l'époque de "Décalages". »

Son licenciement, l'injustice.

En 1993, il est licencié comme bon nombre de ses camarades ouvriers dockers. Après tant d'années de travail sur le port, il crie à l'injustice dans ses œuvres. C'est alors l'époque de « Décalages ».

Le 3 novembre 1995 dans une exposition au musée du Prieuré d'Harfleur, Le Maire d'Harfleur de l'époque, François Guégan, souligne à l'occasion du vernissage de l'exposition dont Jean-Louis est l'invité :

« la permanence des impulsions qui le conduisent à souligner de traits, de taches de couleur le corps de la femme omniprésente dans cette exposition, prouvent la continuité de son refus du monde clos, monde de l'objet »...

« Tentative pour comprendre les formes, il les découpe pour comprendre ce qui se passe en elles »...

« cette technique révèle en effet, par la mise en volume à laquelle aboutit ce découpage, tour à tour le mystère du corps féminin, symbole de vie lorsque le rouge du sang partage l'Œuvre, symbole de mort lorsque le noir du deuil met en relief la femme sans tête lacérée par les traits des projectiles... ».

Appréhender le monde qui est le sien.

Comme le fit remarquer un journaliste de Paris-Normandie en 1992, à l'occasion d'une de ses multiples expositions à Rouen: *« Jean Louis Le Moal, c'est l'impulsion dans l'appréhension du monde qui est le sien. Ce sont des jets, des jaillissements sur la toile, un travail à la fois sobre et élaboré, des traits et des rayures instinctives derrière lesquelles vibrent des idées, des tourments... ».*

En 2014 au salon CREA à Saint Ouen de Thouberville, Luis Porquet, écrivain et critique d'art, faisait remarquer que : *« Jean-Louis Le Moal faisait partie de ces artistes pour lesquels la peinture se vit comme une recherche inlassablement renouvelée. Pas question pour de tels tempéraments d'appliquer une recette qui aurait réussi la veille. Ils sont constamment à l'affût débusquant dans les formes, les couleurs de nouvelles terres à explorer. »*

Pour conclure, laissons parler Jean-Louis Le Moal : *« Dans un univers de fantaisie, d'abstraction, je donne libre cours à l'expression gestuelle. Dans un souci d'équilibre, de justesse, de vérité, d'aller au-delà de la figuration académique; d'un geste rapide plastique, esthétique, éviter le labyrinthe intellectuel, aboutir, atteindre l'essentiel »* et d'ajouter : *« il faut une note d'optimisme. C'est certainement pour cette raison que mes toiles sont plus lumineuses. À notre époque, on a tous besoin d'un regain d'utopie, d'essayer de voir, malgré tout, le bon côté des choses. »*

Aujourd'hui installé à Fécamp, Jean-Louis Le Moal, n'a pas en effet fini d'explorer de nouvelles terres à peindre.

4 45^e salon prix de la ville du Havre 1997, Décalage

4. Gérard Fromager: ami de César, de Jacques Prévert et Giacometti, peintres de renommée internationale. Il considère l'amitié des poètes, philosophes, écrivains, peintres et sculpteurs, des cinéastes, musiciens, architectes comme élément moteur de son processus de création. Après avoir séjourné et travaillé en Normandie, Camargue, Chine, ou encore Belgique, Paris, Londres, Berlin, Tokyo, Abidjan et New York, il vit et travaille désormais à Paris et à Sienne.



5 double excuse
(composition) mai 2015

6 L'artiste dans son atelier.
© J. Defortescu

Vous pouvez visiter son atelier à Fécamp
sur simple rendez-vous au :
3 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.
Tél. 06 18 10 42 19 / courriel: jllmoal19@gmail.com

**Jean-Louis Le Moal
exposera en avril 2017
à la Maison de l'Artiste
à Montpellier**

LES PRINCIPALES EXPOSITIONS DE JEAN-LOUIS LE MOAL

- | | |
|-------------|---|
| 2016 | Sainte-Hélène de Bondeville, |
| 2014 | Bonsecours, salon « <i>L'art d'aujourd'hui</i> », |
| 2013 | Saint-Martin-aux-Arbres, <i>1 sculpteur deux peintres</i>
Poitiers, Portes ouvertes aux ateliers Decco,
Paris 3 ^e , Galerie Thuillier, Galerie du Chenil à Grainville-Ymauville, Salon de <i>La Bouille</i> ,
Grand-Quevilly, Breteuil-sur-Iton, <i>Lune Bleue</i> à Bolbec,
9 ^e Biennale contemporaine Vandrimare, |
| 2012 | Salon d'Elbeuf, Biennale de la Ville du Havre, Salon de Serville, |
| 2011 | Prix de la ville de Grand-Quevilly, |
| 2010 | Prix de la ville de Gainneville, Exposition à Osaka (Japon), Teltow et Nordhon (Alle-
magne), Mouscron (Belgique), Biennale de Conches, |
| 1996-2005 | Résidence Maison d'artistes à Saint-Mathieu-de-Trévières (près de Montpellier), |
| 1999 à 2001 | Autour de Giacometti – rétrospective de Jean-Louis Le Moal Galerie
et Mairie du 14 ^e à Paris. |
| 2003 | partenariat avec les usines Renault Sandouville, etc. |

Il est impossible de citer toutes les expositions, nous avons noté ici les dernières et les plus représentatives.



DES HOMMES ET DES FEMMES AU CŒUR DE L'ENTREPRISE

Une exposition et un livre ont été réalisés par le Musée Industriel de la Corderie Vallois.

Par Serge Laloyer

L'exposition fait découvrir le travail d'ouvrières et d'ouvriers dans les entreprises de Seine-Maritime : métallurgie, chimie, papeterie, agro-alimentaire, plasturgie et aéronautique. Cette exposition est composée de 236 photos de salariés sur leur poste de travail, prises dans 30 entreprises, accompagnées de textes relatant l'histoire et le présent de l'industrie, montrant les conditions de travail des différentes professions.

Cette démarche est complétée par la collecte de la mémoire de 23 ouvriers réalisée sous la forme d'interview audio et diffusée dans l'exposition.

Nous pouvons saluer le travail réalisé par Mylène Beaufiglioli, commissaire de l'exposition, et par son équipe ainsi que par le photographe Loïc Seron. Sollicité par la Direction du Musée, l'IHS y a apporté sa contribution.

Cette exposition est ouverte jusqu'au 8 janvier 2017, l'entrée est gratuite. C'est aussi l'occasion de visiter le Musée Industriel de la Corderie Vallois à Notre-Dame-de-Bondeville.

Ce musée a la particularité d'être une ancienne filature dont les machines fonctionnent toujours au rythme de la roue et du débit de la rivière (le Cailly) et montre aux visiteurs la fabrication des cordes.

POUR LES 70 ANS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

En collaboration avec l'association des « Amis de l'Humanité », l'Union Départementale CGT et les Unions Locales CGT de l'agglomération rouennaise, Dieppoise et du Havre, notre Institut Cgt d'Histoire Sociale organise la projection du film « LA SOCIALE » en présence du réalisateur Gilles Perret.

DIEPPE

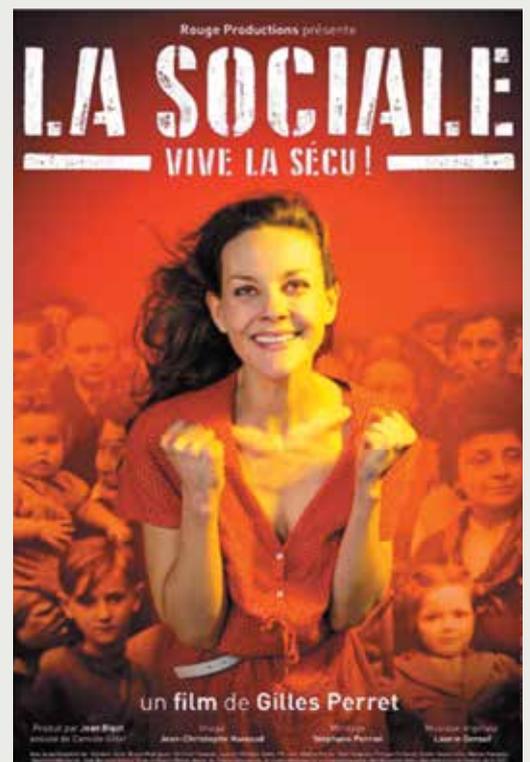
Le 13 décembre
à « Dieppe Scène Nationale »,

ROUEN

le 14 décembre
au Cinéma « Omnia »,

LE HAVRE

le 15 décembre
au Cinéma « le Sirius ».



80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE 1936 : UNE EXPOSITION ET UNE CONFÉRENCE

Au Tréport



Dans l'esprit de nombreux vacanciers, les congés payés sont un acquis qui ne saurait être remis en cause. Or, ces congés payés ne sont pas venus tout seuls. Ils sont, les lecteurs du Fil Rouge le savent, le résultat des grèves et manifestations de juin 1936, et des décisions du Gouvernement du Front Populaire.

La ville du Tréport a fait appel à notre IHS Cgt 76 pour marquer l'événement. Cela s'est notamment traduit par une exposition qui a rencontré un vif succès et une conférence intitulée « *Ils ont osé, ils ont gagné* » présentée par Jacky Maussion, le 26 août à la salle Reggiani, devant une cinquantaine de participants.

Cette exposition sur les 80 ans de 1936, a aussi été présentée au Cercle Franklin au Havre et à fait l'objet de deux articles dans la presse régionale et de trois passages à la télévision régionale FR3. Elle reste à votre disposition sur simple demande à l'IHS.

SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE L' IHS CGT 76 ET TLC VACANCES

À l'occasion des 80 ans de la conquête du droit aux loisirs, acquis grâce aux grèves de 1936, Tourisme Loisirs Culture Vacances et L'Institut Cgt d'Histoire Sociale de Seine-Maritime ont décidé de poursuivre leur partenariat commencé en 2009.



De gauche à droite: Jean-Claude Trémauville, Trésorier de TLC Vacances, Patrice Lemieux, Secrétaire Général de TLC Vacances et Jacky Maussion, Président de l'IHS Cgt 76.

TLC Vacances puisant ses racines dans l'histoire du mouvement ouvrier havrais et l'Institut Cgt d'Histoire Sociale de Seine-Maritime ayant une activité prioritairement culturelle et historique sur le mouvement ouvrier du département, les deux associations loi 1901 poursuivent tout naturellement leur travail commun.

Nous aurons l'occasion de revenir dans un prochain numéro de notre revue *Le Fil rouge* sur les modifications structurelles prévues dans les mois à venir par les deux associations de tourisme social normandes TLC Vacances et Vivats.

BULLETIN D'ABONNEMENT AU FIL ROUGE

Soutenez-nous, rejoignez-nous, abonnez-vous au *Fil rouge*

Abonnement individuel 2016

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail : Tél. :

Adhésion simple ou abonnement au *Fil rouge*: 22 €/an
(sans abonnement aux *Cahiers d'Histoire Sociale*)

Adhésion ou abonnement: 35 €/an
(avec abonnement aux *Cahiers d'Histoire Sociale*)

**Abonnement groupé pour 10 abonnés et plus (dans le
cadre d'une association ou d'une section de retraités)**

12 € x (nombre d'abonnés) = €/an

Abonnement groupement ou association 2016

Syndicat, UL ou association: 56 €/an
(avec 3 exemplaires du *Fil rouge*)

Comité d'entreprise (ou organisme équivalent):
(avec l'abonnement aux *Cahiers d'Histoire Sociale*)
moins de 500 salariés: 86 €/an (avec 3 ex. du *Fil rouge*)
plus de 500 salariés: 171 €/an (avec 3 ex. du *Fil rouge*)

Nom et/ou intitulé:

Adresse:

Code postal: Ville :

Mail : Tél. :

Date du paiement:

Adressez vos chèques à:
Institut CGT d'Histoire Sociale
de Seine-Maritime, maison CGT,
26 avenue Jean-Rondeaux
76108 Rouen cedex

NOUVEAU - PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Réglez votre abonnement par prélèvement automatique afin de ne pas oublier. Nous vous prélèverons **une fois par an**. Envoyez-nous un relevé d'identité bancaire et remplissez l'autorisation de prélèvement ci-dessous, nous ferons le nécessaire (notre numéro d'émetteur: 522922).

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever une fois par an sur ce dernier, si la situation le permet, le prélèvement ordonné par le créancier désigné ci-dessous.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Titulaire du compte

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Désignation du compte à débiter

Établissement :

Guichet :

N° de compte :

Clé RIB :

Créancier: Institut CGT d'Histoire Sociale,
26 avenue Jean-Rondeaux, 76108 Rouen cedex
numéro d'émetteur: 522922

Établissement teneur du compte

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Ne pas oublier le RIB



L'Assemblée Générale de l'IHS CGT 76 s'est tenue le 14 avril 2016 à Rouen.

Elle a élu son Conseil d'administration composé de:

Jacky Maussion (Président) **Serge Laloyer**, **Pierre Largesse**,
Robert Privat (vice-présidents) **Jacques Defortescu** (secrétaire)
René Olleville (secrétaire adjoint) **Marcelle Marécal** (secrétaire
archiviste) **Marie Agnès Lallier** (secrétaire administrative)
Pascal Lamotte (trésorier) **Jean Jacques Lefebvre** (trésorier adjoint).
Commission de contrôle: **Germain Narzis**, **Alain Bozec**
Membres du CA: **François Auvray**, **Marius Bastide**,
Bernard Berthelot, **Luc Bourlé**, **Sylvain Brière**, **Pierre Lebas**,
Anita Ménendez, **Pascal Morel**, **Gaël Pasquier**, **Albert Perrot**,
André Delestre, **Gilbert Louvet**, **Gilles Robillard**

Conformément aux statuts de l'IHS CGT 76, le Conseil Scientifique de l'Institut est composé de: **Croguennec Michel**, archiviste ville de Petit-Quevilly, **Barzmann John**, professeur d'histoire contemporaine, directeur IDEES-Le Havre (cirtai) UMR 6266 CNRS/Université du Havre, **Dhaille/Hervieu Marie Paule**, docteur en histoire contemporaine de l'Institut d'études politiques de Paris, **Ducange Jean Numa**, maître de Conférence en histoire contemporaine Université de Rouen, **Largesse Pierre**, historien, Vice-président de l'IHS CGT 76, **Lecœur Boris**, professeur agrégé d'Histoire, **Marec Yannick**, professeur d'Histoire Contemporaine Université de Rouen, **Mazauric Claude**, professeur émérite d'histoire moderne de l'Université de Rouen, **Pigenet Michel**, professeur d'Histoire contemporaine Paris 1 Sorbonne, **Roland-Simion Monique**, agrégée d'histoire Université de Rouen, **Sanchez Marie**, conservatrice du patrimoine à la CRÉA, **Saunier Éric**, maître de Conférence en histoire moderne Université du Havre, **Sevestre Sandrine**, conservatrice Archives départementales de Seine-Maritime.

Le conseil scientifique s'est réuni le 25 septembre 2014.



LOCATIONS HIVER - VACANCES FRANCE

Pensez à réserver dès maintenant !



www.tlcvacances.fr
02.35.21.69.63